

## EVALUATION DE LA HAUTEUR DE FEUILLAGE

### → PALISSAGE :

Vérifier la présence ou non de palissage, échelas, relevage... et l'entretien de celui-ci, présence de fil porteur, fils releveurs, fixe ou non, et l'état général des palissages, rognages et relevages.

La conformité est évaluée selon le CDC des AOC concernées, cf. synthèse des CDC.

### → HAUTEUR DE FEUILLAGE :

Calcul effectué sur 20 pieds répartis en 5 placettes de 4 pieds consécutifs ; placettes localisées de façon homogène sur la parcelle ou unité culturale (en évitant les bordures).

- Mesurer l'écartement entre rang (EMR).
- Mesurer la hauteur de feuillage (HPHS) :

↳ vignes non palissées : mesurer à partir de 0.1mètre au-dessus du sol et la limite supérieure de rognage.

↳ vignes palissées : mesurer entre la limite inférieure du feuillage établie à 0,30 mètre au moins au-dessus du sol et la limite supérieure du rognage établie à 0,20 mètre au moins au-dessus du ou des fils supérieurs de palissage.

**HPHST** : Hauteur de palissage calculé =  $EMR * 0.6$

**HPHS** : Hauteur du feuillage

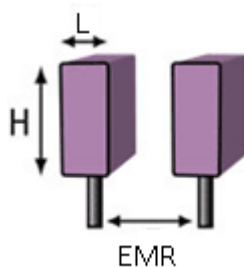
**EMR** : Ecartement entre rang

**HPHS >= HPHST**

La conformité est évaluée selon le CDC des AOC concernées, cf. synthèse des CDC.

### → SURFACE FOLIAIRE :

La prise en compte de la **Surface Externe du Couvert Végétal (SECV)** est spécifiée par certains CDC.



- L : Largeur de végétation
- H : Hauteur de végétation
- EMR : Ecartement entre rang
- T : % de trous dans la végétation
- POIDS : Poids de la récolte

Soit l'indice  $I = \frac{SECV \times 1000}{POIDS}$  (en  $m^2/Kg$ )

SECV : Surface Externe du Couvert Végétal

POIDS : Poids de Récolte (cf. Calcul du poids sur la fiche EVALUTION DE LA CHARGE)

Calcul de la SECV (en  $m^2$  par  $m^2$  de sol.)

$$SECV = (2 \times H + L) \times (1 - T) / EMR$$

La conformité est évaluée selon le CDC des AOC concernées, cf. synthèse des CDC.